

## Professions soumises à autorisation / Professions pour lesquelles un brevet de maîtrise est requis d'après l'annexe A de la loi sur les métiers

<http://www.gesetze-im-internet.de/hwo>

1. Armurier/ère
2. Artisan constructeur/trice d'appareillages en verre
3. Artisan cordelier
4. Artisan fabriquant de thermomètres
5. artisan verrier
6. Audioprothésiste
7. Bottière-orthopédiste/bottier-orthopédiste
8. Boucher/ère
9. Boulanger/ère
10. Carrossier-automobile
11. Charpentier/ère
12. Coiffeur/se
13. Constructeur/trice de machines électriques
14. Constructeur/trice frigoriste
15. Couvreur/euse
16. Electrotechnicien/ene
17. Installateur/trice chauffagiste
18. Maçon bétonneur
19. Mécanicien/ne chirurgical/e
20. Mécanicien/ne cycles
21. Mécanicien/ne de précision
22. Menuisier/ère
23. Menuisier/ière métallique
24. Monteur d'échafaudages.
25. Opticien/ne
26. Pâtissier/ère
27. Peintre laqueur/se
28. Plombier
29. Prothésiste dentaire
30. Prothésiste et bandagiste
31. Puisatier/ère
32. Ramoneur/se
33. Stucateur/trice
34. Tailleur/se de pierres et sculpteur/trice
35. Technicien/ne chaud Froid et acoustique
36. Technicien/ne de l'information
37. Technicien/ne en construction et travaux publics
38. Technicien/ne en construction nautique
39. Technicien/ne en construction navale
40. Technicien/ne spécialisé/e en camions
41. Technicien/ne spécialisé/e en four et chauffage à air chaud
42. Technicien/ne spécialisé/e en machines agricoles
43. Technicien/ne vulcanisateur/trice et pneumatique

## Activités dans des professions réglementées ...

...pour lesquelles il faut passer des examens de compétence, suivre un enseignement ou présenter des certificats. Les métiers de maître artisan dans l'artisanat qui sont également réglementés ne sont pas énumérés ici.

Activité d'agent de sécurité

Activités de recouvrement de créances

[Chauffeur professionnel](#)

[Commerce de détail de médicaments en vente libre](#)

Commerce de perruches et d'animaux vertébrés

Commerce incluant des armes, des munitions, des explosifs et des poisons ([Commerce d'armes](#))

Commissaire-priseur

[Conducteur de véhicule transportant des marchandises dangereuses, responsable de marchandises dangereuses](#)

[Conseiller en investissements financiers](#)

Courtier

[Courtier et conseiller –en assurance](#)

[Enseignement en restauration](#)

Entreprise de transport routier de marchandises

Fabrication d'armes

Fabrication de médicaments

Magasins de prêts sur gages

Promoteur immobilier/agent immobilier

Restauration et débits de boissons (Informations destinées à la restauration, partiellement aussi les concessions)

Salles de jeux

Transport de malades

Transport par autobus

Transport routier de marchandises

Transports en taxi et voiture de location

## Activités soumises à autorisation (§§ 29ff, GewO)

Des agréments particuliers sont requis pour les activités suivantes :

Activité d'agent de sécurité  
Agent immobilier

Cabinets d'expertise  
Commissaire-priseur  
Conseiller en assurances  
Conseiller en investissement  
Courtier

Etablissements médicaux privés

Intermédiaire d'assurance

Machines à sous avec possibilité de gain  
(Autres jeux avec possibilité de gain)

Prêteur sur gages  
Promoteur immobilier

Représentation de personnes

Salles de jeux et autres activités liées aux jeux

## Catégories de professions libérales : Professions au catalogue, professions similaires, professions à activités multiples

Les professions suivantes ou groupe de professions soumis à la loi allemande de l'impôt sur le revenu font partie du **catalogue**. Les professions marquées d'un \* / groupes de professions sont également énumérées dans la loi allemande sur les associations en partenariat (source Institut des professions libérales à l'université Friedrich-Alexander d'Erlangen-Nuremberg)

### Professions de santé :

Chirurgiens-dentistes

Dentistes

Kinésithérapeutes\*

Médecins

Médecins spécialistes

Naturopathes

Psychologues diplômés\*

Rééducateurs par activités gymniques

Sages-femmes\*

Vétérinaires

### Professions de conseiller juridique, fiscal, économique :

Avocats

Commissaires aux comptes assermentés

Conseillers en brevets

Conseillers en économie et gestion

Conseillers fiscaux

Experts-comptables

Experts-comptables (assermentés)

Mandataires fiscaux

Membre de l'ordre des avocats \*

Notaires

### Professions scientifiques et technologiques :

Architectes

Chimistes

Experts indépendants exerçant leur activité à titre principal \*

Ingénieurs

Ingénieurs géomètres

Pilotes

### Professions des langues et de la communication / professions culturelles :

Artistes \*

Ecrivains \*

Educateur \*

Enseignants \*

Interprètes

Journalistes

Reporters photographes

Scientifiques \*

Traducteurs

### Professions similaires et professions à activités multiples

(source : Institut des professions libérales à l'université Friedrich-Alexander d'Erlangen-Nuremberg)

Accompagnateur/trice de voyage	Conseiller/ère en entreprise
Acteur/trice de cinéma	Conseiller/ère en marketing
Actuaire et mathématicien/ne économique	Conseiller/ère en sécurité
Administrateur/trice d'insolvabilité	Conseiller/ère en statique de construction
Agent des méthodes	Constructeur/trice
Aide/soignant/te	Consultant/te informatique
Ambulancier/ère / aide-soignant/ante	Contrôleur/se de transport maritime
Analyste de groupe sanguin	Créateur textiles
Animateur/trice radio	Créateur/trice de devinettes
Artiste	Créateur/trice de mode (conseiller/ère)
Artiste de doublage	
Artistes musiciens/nes	Designer
Assistance juridique	Designer de photos
Assistant/e technique médical/e (ATM)	Designer d'intérieur
Auxiliaire médical et orthoptiste	Dessinateur/trice industriel
	Dirigeant/te
Caméraman	
Cartographe	Ecrivain
Chef de chantier	Ecrivain publicitaire
Chimiste clinicien/ne	Educateur/trice
Commentateur/trice de télévision	Electro-mécanicien/ne
Commissaire d'avaries	Enseignant/e
Concepteur/trice de grandes cuisines	Entraîneur/se
Conférencier, animateur de variétés et d'émissions-questionnaire	Ergothérapeute et thérapeute en thérapie expressive
Conseiller économique	Estimateur/trice de construction (estimateur/trice de dommages)
Conseiller en retraite	Expert/e

Expert/e en art	Professeur de danse
Expert/te automobile	Professeur stagiaire
	Propriétaire d'auto-école
Géomètre minier/e (mesurage minier)	Psychanalyste
Graphiste	Psychologue et
Guide de montagne	Psychothérapeute, également
	Psychothérapie infantile
Infirmière	
Ingénieur système	Réalisateur de films
Inspecteur du fret	Rédacteur/trice de brevets
Inspecteur/trice d'animaux de boucherie	Rédacteur/trice publicitaire
Inventeur/trice	Régleur de boussole sur navire de haute mer
	Responsable de foyer d'enfants
Juriste	Restaurateur/trice
Kinésithérapeute	Sage-femme
	Scientifique
Lexicographe	Sculpteur/trice
	Service d'information
Magicien/ne (illusionniste)	Spécialiste de mise en page
Maître-nageur/se (médical/e)	
Mandataire	Tailleur/euse de pierres
Marketicien/ne	Technicien du son
Masseur/euse	Technicien/ne en bâtiment
Musicien/ne	Technicien/ne en construction de machines
Musicien/ne de danse et de variété	Technicien/ne réseau
	Terminologue
Orateur/trice de deuil	
Orthophoniste	Vérificateur/trice ou contrôleur/se de marchandise
	Visagiste
Peintre (artiste peintre)	
Photographe	
Physiothérapeute	
Préleveur/se d'échantillons	
Professeur d'éducation physique	
Professeur d'équitation	

## Exploitant exerçant une activité non sédentaire

(Source : IHK Karlsruhe)

Celui qui veut exercer une activité non sédentaire doit avoir une autorisation par le biais de la carte de travailleur non sédentaire. Vous trouverez les réglementations concernant les activités non sédentaires dans les [articles 55 et ss. du code du commerce et de l'industrie \(GewO\)](#).

### Concept d'activité non sédentaire

On a affaire à une activité non sédentaire lorsque quelqu'un à titre professionnel en dehors de son agence commerciale et sans commande préalable

a) distribue de la marchandise de manière indépendante (c.a.d. vend de la marchandise et/ou est à la recherche de commandes et/ou propose des services et/ou est à la recherche de commandes de prestations de service (article 55 paragraphe 1 N° 1 GewO)

et/ou

b) exerce de manière indépendante des activités récréatives en tant que forain ou des activités similaires (article 55 paragraphe 1 N° 2 GewO).

A la différence des activités en lieu fixe, dans le cas d'une activité non sédentaire, le client ne va pas vers l'entrepreneur mais l'entrepreneur va vers de possibles clients sans rendez-vous préalable et sans être annoncé.

Celui qui veut exercer une activité non sédentaire nécessite un accord préalable (**carte d'activité non sédentaire**)